

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 09 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 02 novembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Ginette LEMEE, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance

					AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2023	09	28	05	00			
ÉLUS			26			CONVOCACTION	02-11-2023
PRÉSENTS MAXI			16			RÉUNION	09-11-2023
MANDANTS			8			AFFICHAGE	10-11-2023
ABSENTS			2			TRANSMISSION	13-11-2023
APTES A VOTER			24			Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS				PROCURATIONS			
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES		Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire		X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint		X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint		X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe		X			
	POUGET Léo	5è Adjoint				X	Christian LANCESEUR
	HERNOT Bruno	6è Adjoint				X	Henri LABBE
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe		X			
	HUET Jean-Marie	CMD1		X			
	CHARLOT Karine	Conseillère				X	Ginette LEMEE
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X			
	DONNARD Roxane	Conseillère		X			
	DURAND Philippe	CMD2		X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère		X			
	LANCESEUR Christian	CMD3		X			
	LESNARD Pierre	CMD4				X	Philippe MONNIER
	MANIS Cécile	Conseillère				X	Brigitte GUINARD
ROUXEL Benoit	CMD5			X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller				X	Bruno LE BRICON	
LEMEE Ginette	Conseillère		X				
LE BRICON Bruno	Conseiller		X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller				X	Maryvonne CHARLVET
	CHALVET Maryvonne	Conseillère		X			
	DETREZ Nicole	Conseillère		X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller				X	Nicole DETREZ
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			X		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			16	2	8	

05 – AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Afin de mettre en place ce fonds, l'Etat propose une convention qui définit les modalités d'attribution d'une subvention couvrant l'intégralité du budget.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

- Vu** la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,
- Vu** le projet pédagogique présenté par l'école Joseph Erhel,
- Vu** l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et présentée en annexe à la présente convention (Annexe 3),

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

- D'AUTORISER** le Maire d'Erquy ou son représentant à signer avec l'Etat la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique,
- D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,
- DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 24
- Votes défavorables 00
- Abstentions 00

ERQUY, Le jeudi 09 novembre 2023

La secrétaire de séance

Ginette LEMÉE



Le Maire,

Henri LABBE





**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Entre

L'Etat,

Représenté par le Recteur de la région académique de Rennes

Ci-après dénommé « Etat »

Et

La collectivité Commune d'Erquy

Représenté par Monsieur Henri LABBÉ, Maire

Ci-après dénommée « Collectivité »

N° de SIRET 212 200 547 00017

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le (s) projet(s) pédagogique(s) présenté(s) par l'(les) école(s) relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et présentée en annexe à la présente convention,

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 novembre 2023 approuvant la présente convention,

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Art 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique présenté en annexe.

Les fonds attribués s'inscrivent dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels de la collectivité.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe étant fixé à 37 206,87 € :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 37 206,87 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique présenté en annexe.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 11 162,06 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au(x) projet(s) d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il est procédé à un versement unique de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire ».

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Recteur de la région académique de Bretagne.

Le comptable assignataire est le DRFIP 35.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai de 4 mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 6 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes.

N° UAI de votre établissement

0221087M

Nom de l'établissement

Ecole primaire publique de Erquy

Commune

Erquy

Nom

GOERGER

Prénom

Carine

Fonction

directrice

Email à préciser, notamment si le porteur n'est pas le chef d'établissement

ecole.0221087m@ac-rennes.fr

Nom du projet Développer une culture scientifique de la PS au CM2 en s'appuyant sur des pratiques coopératives dans un espace dédié et partagé.

Afin de l'identifier plus rapidement, surtout si votre établissement prévoit d'en déposer plusieurs.

Attention, ce dossier est validé à compléter. Si vous souhaitez le compléter, reportez-vous à la rubrique correspondante.

Si le projet est inter-établissement, combien sont concernés en dehors du vôtre ?

Jusqu'à 10 établissements EN PLUS du porteur de projet

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

1. De la concertation au plan d'action

Quelles sont les idées d'évolution ou de transformation identifiées à l'issue des concertations ?

L'équipe éducative de l'école Joseph Erhel, située à Erquy, souhaite transformer durablement ses pratiques pédagogiques, via un développement professionnel, visant la réussite scolaire de tous les élèves.

La réflexion engagée grâce à la mise en place du CNR nous amène à proposer un premier projet sollicitant le fond d'innovation pédagogique axé sur le développement d'une culture scientifique, mathématique et technologique, de la maternelle au cycle 3.

Ce projet vise à redonner le goût des mathématiques et des sciences à tous, englobant les fondamentaux, ainsi que l'amélioration de compétences psycho-cognitives (motivation, autonomie, attention, ...). Les sciences permettent de plus d'investir sur la construction des compétences du XXIème siècle, notamment par des démarches d'investigation, de créativité et faisant appel à l'esprit critique.

Enfin, il s'insère dans la problématique mondiale d'une éducation au développement durable et contribuerait à la construction d'un label E3D. Il renforcerait la passerelle avec le collège sur une co-préoccupation autour de la création d'aires marines et engage ainsi une réflexion sur des temps et espaces partagés à dominante scientifique.

Ce projet prend appui sur des indicateurs : questionnaires faits auprès des élèves de C3 (résultats sont dans le document joint) pour en mesurer l'action dans le temps. Il vise à réduire les écarts entre filles et garçons sur les différents domaines, dont les domaines mathématiques, scientifiques et technologiques.

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

2. Notre plan d'action, ses priorités et ses objectifs

Notre plan d'action, c'est :

UN AXE PÉDAGOGIQUE :

Favoriser par un travail d'équipe la mise en place de temps coopératifs entre élèves et entre classes, en créant des interactions au service des apprentissages :

- construire et développer des moyens de communication entre collègues, entre les classes
- Collaborer entre les classes en partageant l'expérimentation, l'observation, les hypothèses et les résultats.
- Mettre en place un système d'évaluation par et avec les élèves.
- Penser en équipe le développement des traces manuscrites, orales et numériques pour articuler l'activité individuelle des élèves et le travail collectif.
- Développer des partenariats : renfort de liaison C3-collège, recherche d'acteurs de la vie scientifique

Enrichir le développement professionnel des enseignants

- Formations en lien avec le plan math et un futur plan sciences
- Travail éventuel en recherche-action ou avec l'Inspe

Une interdisciplinarité

- Mettre en place un enseignement pour tous les élèves, dès le plus jeune âge, qui englobe les mathématiques, les sciences de la nature, l'informatique et les technologies et qui permette de développer des compétences langagières orales et écrites.

DES ESPACES DÉDIÉS ET PARTAGÉS

- créer un lieu spécifique dans l'école où le matériel scientifique resterait à disposition des besoins de recherche des élèves.
- Ce lieu attiserait les questionnements respectant une démarche scientifique, permettrait de conduire des expériences, des manipulations visibles de tous les enfants, favoriserait les échanges et discussions, débats.

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Les priorités identifiées sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales :

Excellence de la formation des élèves :

- Lutter contre le décrochage scolaire
- Lutter contre les difficultés scolaires
- L'évaluation des élèves
- L'accompagnement des parcours et l'orientation
- L'apprentissage des fondamentaux (plan maths et français)
- Lien éco-e-famille
- Alliances éducatives internationales
- Alliances avec les partenaires économiques
- Autre

Égalité :

- Lutter contre les assignations sociales et territoriales
- Valeurs de la République et citoyenneté
- Climat scolaire (prévention et lutte contre les discriminations, les violences, le harcèlement)
- Ecole inclusive
- Egalité filles – garçons
- Education artistique et culturelle
- Autre

Bien-être :

- Education au développement durable et transition écologique
- Aménagement des espaces (hors bâti scolaire)
- Promotion de la santé y compris éducation à la sexualité
- Activité physique et sportive
- Autre

Le ou les objectifs que notre plan d'action vise à atteindre :

- Valoriser une culture scientifique, technologique, numérique : la rendre accessible et égalitaire
- Amélioration des résultats scolaires et prévention du décrochage
- Aborder via les objectifs du projet les différents axes d'un climat scolaire pour l'améliorer :
 - fédérer une équipe par des stratégies éducatives et pédagogiques communes
 - qualité de vie de l'école par ses aménagements
 - pédagogie et coopération : se former et pratiquer des pédagogies innovantes
 - coéducation et pratiques partenariales : amélioration des conditions d'accueil dans les locaux et pratiques partagées
 - apaisement du climat scolaire : justice scolaire, prévention des violences et du harcèlement, sensibilisation à l'équité égalité garçons/filles.
- Ce projet prend en compte Excellence, Valeurs et Bien-être et s'adresse à tous, élèves comme adultes. Il engage les élèves dans un parcours d'éco-citoyenneté et vise à terme un label E3D.

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Votre projet relève-t-il d'une expérimentation à caractère dérogatoire (Articles L.314-1 à L.314-3 du code de l'éducation) ? Oui Non

Dérogation à l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, liaison entre les niveaux d'enseignement, coopération avec les partenaires du système éducatif, langue d'enseignement, échanges avec des établissements étrangers, utilisation des outils et ressources numériques, répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire, orientation des élèves, participation des parents d'élèves...

Quel est le nombre d'élèves bénéficiaires du projet ?

136

Observations sur le nombre d'élèves bénéficiaires

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Quand débuterait la mise en œuvre du projet

Début

04/09/2023

Observations sur le calendrier

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Au-delà des équipes éducatives et des élèves, quelles sont les autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ?

- Les équipes du périscolaire
- la commune / l'intercommunalité
- Le département
- La région
- Les partenaires associatifs
- Les entreprises
- D'autres acteurs (ARS, PJJ, etc.)

Précisions

Alamer, Grand Site Cap d'Erquy- Cap Fréhel et Collège Thalassa dans le cadre de la création d'une aire marine éducative

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

3. Nos besoins pour la mise en œuvre du plan d'action

Auriez-vous besoin d'accompagnement pour :

- préciser les indicateurs de suivi et/ou d'évaluation co-construire des outils de suivi de projet (carnet de bord/tableau obtenir l'expertise de chercheurs de suivi/protocole de test)
- préciser les modalités d'action définir des besoins de formation

Ce besoin d'accompagnement est-il : Ponctuel

Si vous le souhaitez, dites-nous en plus :

Besoins matériels identifiés :

- création d'une salle sciences et technologique
- matériel numérique : tablettes, outils d'observation scientifique, vidéo projecteur, matériel d'enregistrement (micros, bookinou)
- matériel de manipulation.
- bibliographie, documentation et littérature de jeunesse associée.

Besoins de formations :

- formations pédagogiques, coopératives, alternatives ou innovantes (dans et hors la classe)
- formations aux usages du numérique : logiciels
- travailler en lien avec la recherche : INSPE ? université de Bretagne ? Ifremer ? Océanopolis ?

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Pour la mise en œuvre de mon projet, j'envisage un besoin de financement éventuel sur les années scolaires : 2022-23 2023-24 2024-25 2025-26 2026-27 2027-28

	Nature du besoin	Nombre de bénéficiaires	Montant estimé
Achat de matériel	- Livres, documentaires - Informatique - Mobilier - Matériel de manipulation pour les sciences - Panneaux d'affichage		28 514,87 €
Intervenants extérieurs	Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel Océanopolis Maison de la Rance Maison de la pêche Alamer		5 240,00 €
Formation	A définir, sollicitation du pôle CARDIE		
Indemnisation de personnel EN	Investissement des enseignants : 10h par enseignant sur l'année	6	
Frais de déplacement	Déplacement vers les lieux de formation Déplacement des élèves sur des sites scientifiques	143	3 452,00 €
Autre	Aménagement d'un espace de biodiversité dans la continuité de la salle de sciences		
Montant total demandé			37 206,87 €

Vous pouvez déposer vos documents ici :

Ajouter un document

- Devis intervenants extérieurs NEFE- Ec pub ERQUY.pdf
- devis manutan 30-05-2023.pdf
- Devis asco la cédille accès 30-05-2023.pdf
- Devis transports NEFE et Nathan-pierron-easytis-bookinou 30-05-2023.pdf
- projet Erquy L'école faisons la ensemble - 01-06-2023.pdf

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

En cas de co-financement par la collectivité et/ou lorsque les demandes d'achat de matériel la concerne au titre du transfert de propriété, je me suis assurée que la collectivité a été associée ?

Oui Non

Montant alloué A renseigner par l'équipe d'analyse des dossiers, la pluri-annualité proposée précédemment peut être modifiée

	Achat de matériel	Intervenants extérieurs	Formation	Indemnisation de personnels EN	Frais de déplacement	Autre	Financement par la CT de référence
2023-24	€	€	€	€	€	€	€
2027-28	€	€	€	€	€	€	€

Date de la commission de validation du projet : Total alloué par l'Education nationale au projet 0,00 €

La modalité de délégation des crédits choisie est : EPLE (mutualisateur) DSDEN Collectivité territoriale Non

Thèmes du projet

A compléter par l'équipe territoriale.

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Décrochage | <input type="checkbox"/> Mixité sociale | <input type="checkbox"/> Parcours d'apprentissage |
| <input type="checkbox"/> Orientation | <input type="checkbox"/> Coopération pédagogique | <input type="checkbox"/> Ecole-famille |
| <input type="checkbox"/> Alliances éducatives internationales | <input type="checkbox"/> Ecole-entreprise et découverte des métiers | <input type="checkbox"/> Liaisons intercycles, interdégrés, sco-sup |
| <input type="checkbox"/> Inter-établissements | <input type="checkbox"/> Lien école-recherche | <input type="checkbox"/> Lire, écrire, compter |
| <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Mathématiques | <input type="checkbox"/> Sciences |
| <input type="checkbox"/> Langues vivantes | <input type="checkbox"/> Histoire et mémoire | <input type="checkbox"/> Sport |
| <input type="checkbox"/> EPS (dont savoir nager ou rouler) | <input type="checkbox"/> 30 minutes d'APQ | <input type="checkbox"/> 2 heures de sport supplémentaires au collège |
| <input type="checkbox"/> Jeux olympiques et paralympiques | <input type="checkbox"/> Pratique de l'oral | <input type="checkbox"/> Education à la citoyenneté et engagement |
| <input type="checkbox"/> Climat scolaire, prévention de la violence | <input type="checkbox"/> Lutte contre le harcèlement scolaire | <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations |
| <input type="checkbox"/> Egalité fille-garçon | <input type="checkbox"/> Ecole inclusive et aménagements pédagogiques | <input type="checkbox"/> Education artistique et culturelle |
| <input type="checkbox"/> Arts scénographiés (danse, cirque, ...) | <input type="checkbox"/> Musique | <input type="checkbox"/> Enseignement aux médias et à l'information |
| <input type="checkbox"/> Histoire de l'Art | <input type="checkbox"/> Education au développement durable | <input type="checkbox"/> Bien-être |
| <input type="checkbox"/> Parcours santé y compris éducation à la sexualité | <input type="checkbox"/> Médiation animale | <input type="checkbox"/> Compétences psychosociales / Culture de l'engagement |
| <input type="checkbox"/> Lien intergénérationnel | <input type="checkbox"/> Classe flexible | <input type="checkbox"/> Aménagement du temps scolaire |
| <input type="checkbox"/> Cuisine | <input type="checkbox"/> Classe dehors | <input type="checkbox"/> Aménagements des espaces |
| <input type="checkbox"/> Numérique | <input type="checkbox"/> Micro-certification, open badge | <input type="checkbox"/> E-sport |
| <input type="checkbox"/> Immersion numérique | <input type="checkbox"/> Autre | |

L'équipe territoriale d'appui estime que ce dossier constitue un "projet remarquable" à porter à connaissance de la **DGESCO** : C Oui C Non

Je positionne le dossier dans le statut :

[← Revenir au début](#)